

QUESTION ORALE POSEE par M. Michel STEFANI

GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »

OBJET : Inspection Générale des Finances

L'Inspection générale des finances est intervenue à la suite de plusieurs demandes que nous avons formulées sous la précédente mandature, mais également sous celle-ci, avec plus de succès puisque vous avez, dès votre prise de fonction, saisi le Ministre des finances.

Le rapport qui est désormais public nous apprend que nos doutes étaient fondés sur les écarts évidents constatés entre le chiffre déclaré de titres de transports délivrés et le montant recouvré de la taxe sur les transports qui représente environ 20 % des recettes de la CTC.

Sur la période d'investigation il apparaît que cette dernière a subi, nous reprenons volontiers vos propos, « un vol » d'un montant de 7,2 M€ sur cette taxe.

Par conséquent vous avez eu raison de saisir le Procureur pour mener des investigations plus au fond et au-delà de la période de prescription quadriennale pour obtenir, en définitive, réparation du préjudice, à l'Euro près. C'est l'intérêt bien compris de la CTC donc de la Corse.

C'est aussi la raison pour laquelle, je m'interroge sur le rejet de l'amendement que nous avons déposé au moment du débat sur la DSP tendant à écarter tout opérateur qui aurait, par son comportement peu scrupuleux, bafoué l'intérêt de la Corse en ne se soumettant pas à cette obligation fiscale. Nous continuons de penser que les opérateurs indécents devront être sanctionnés par l'interdiction, ce ne serait que justice, de se positionner sur la desserte de la Corse.

Vous avez affirmé en séance publique qu'il y avait eu des régularisations spontanées de compagnies maritimes à hauteur de 3M€. Or comme le journaliste, Enrico

Porsia l'a relevé, sur le site d'information Bakchich, nous apprenons qu'une seule compagnie maritime a été contrôlée : la SNCM, et qu'elle a procédé à une régularisation d'un montant de 15 758€, ce qui ne peut être assimilé à « un vol ».

Bakchich, qui a rendu public le rapport, souligne aussi que ces régularisations spontanées n'y apparaissent pas. Sur le site de France 3 Corse, dans un dossier consacré à ce rapport, les journalistes du service public arrivent aux mêmes conclusions.

Ma question consiste donc à vous demander, Monsieur le Président, si l'inspection générale des finances est suspendue – et dans ce cas si vous allez de nouveau demander son intervention pour contrôler comme il se doit tous les opérateurs maritimes et aériens – ou si vous disposez déjà d'informations relatives à la saisine du Procureur qui permettraient de considérer que les investigations se poursuivent sous l'autorité de la justice ?